

## PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

DU MARDI 8 SEPTEMBRE 2026 – 17H00 – SAINT-PRIX – SALLE DU CONSEIL

Étaient présents :

- Commune de LAPALISSE : Mme Stéphanie CHERVIN
- Commune de SAINT-PRIX : M. Didier HANGARD
- Commune de LAPALISSE : M. Jean-Marc BRUNIAU
- Commune de BARRAIS-BUSSOLLES : Mme Delphine THÉVENOUX
- Commune de DROITURIER : M. Jérôme GROULY
- Commune de BERT : M. Michel VIVIER
- Commune de ANDELAROCHE : M. Henry CABAUD
- Commune de BILLEZOIS : M. Yves PLANCHE
- Commune de ISSERPENT : M. Louis SALLES
- Commune de PÉRIGNY : M. Jean-Pierre DÉMARET
- Commune de SAINT-CHRISTOPHE-EN-BOURBONNAIS : Mme Marie DA RIVA
- Commune de SAINT-ETIENNE-DE-VICQ : M. Gabriel SENETAIRE
- Commune de SAINT-PIERRE-LAVAL : M. André LATOUR
- Commune de SERVILLY : M. Bernard GAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

Le quorum est atteint.

Madame Delphine THÉVENOUX est élue secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 mai 2026 est approuvé à l'unanimité.

### **1/ INTERVENTION DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE L'ALLIER SUR LES ENJEUX CYBER ET PLAN D'ACTIONS.**

Monsieur Romain LOPEZ, conseiller départemental délégué à l'inclusion numérique et au service au public et Maire d'ABREST, a salué l'ensemble des élus et précise qu'il est important de se préserver des attaques, adhérer à des pratiques, des modes de fonctionnement qui aideront les communes à préserver au mieux leur système informatique. Le Conseil Départemental peut aider, accompagner et conseiller les communes.

Monsieur Olivier COIGNY rappelle que sur le précédent mandat, les élus avaient accepté de réaliser un diagnostic informatique en vue de réaliser des économies.

Les diagnostics ont été réalisés auprès des communes de Saint-Prix, Droiturier, Servilly et Saint-Pierre-Laval, concernant les fragilités en matière de sécurité (messagerie, nom de domaine, spams,...).

Il y avait un souci de sauvegarde ; une première action a été de laisser un espace dédié aux communes sur le serveur de la Communauté de Communes : il faut reconnaître que ce n'est pas très utilisé (5 communes seulement sur 13).

Il est rappelé que la Communauté de Communes n'a pas de compétence en informatique, il revient à chaque commune de se doter des outils nécessaires.

Monsieur Mickaël CLOUX, chargé de mission en charge des services aux publics et inclusion numérique, avait indiqué que le Conseil Départemental pouvait venir en aide aux communes sur la cybersécurité pour être en assistance sur les bonnes pratiques.

Monsieur Jean-Philippe JUAN, conseiller numérique au Département de l'Allier présente une stratégie qui pourrait être mise en commun pour améliorer le quotidien des secrétaires de Mairies et des Maires (le document projeté est joint au présent procès-verbal).

Un retour des communes est attendu pour savoir si elles sont intéressées pour sécuriser leur système informatique et étudier la meilleure solution à adopter.

Lorsque la fibre sera dans les communes, il y a des économies à faire : Monsieur COIGNY viendra dans chaque commune.

Compte tenu de la confidentialité des échanges, une note annexe confidentielle sera transmise aux membres du Bureau Communautaire.

### **2/ RÉFLEXION SUR LE DEVENIR DES ÉCOLES DU TERRITOIRE.**

Suite à la réunion du 6 mai avec les services de l'Éducation Nationale, le Bureau est invité à réfléchir à l'échelle du territoire, à moyen et long terme, sur le devenir des écoles au regard de l'évolution des effectifs et à déterminer un plan d'actions.

Une réunion, le 3 novembre prochain, est diligentée par les services de l'État et l'Éducation Nationale, sur l'observatoire des dynamiques rurales et territoriales et il apparaît nécessaire de préparer un argumentaire et une stratégie à l'échelle de la Communauté de Communes « PAYS DE LAPALISSE ».

Un état des lieux est réalisé par école sur le territoire et un débat s'est déroulé pour préparer la prochaine rencontre avec la DASEN.

Compte tenu de la confidentialité des échanges, une note annexe confidentielle sera transmise seulement aux membres du Bureau Communautaire.

La prise de compétence par la Communauté de Communes a été étudiée, avec une visite au Pays de Tronçais pour prendre connaissance de leur fonctionnement. La prise de compétence a été un travail de longue haleine et très fastidieux, qu'ils ont finalisé en 2013. Le transfert a généré d'importantes dépenses, avec en parallèle une hausse de leur Coefficient d'Intégration Fiscal, générant des recettes supplémentaires.

Les enfants ont apprécié de partir d'une école avec une seule classe vers une plus grande école. Il faut être attentif à limiter la durée du transport.

Le Bureau Communautaire acte le fait que le transfert à la Communauté de Communes ne pourra pas être absorbé financièrement.

### **3/ RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.**

Le projet de règlement intérieur de la collectivité présenté est validé par le Bureau Communautaire, un sommaire sera ajouté ; il sera soumis à l'approbation du Conseil dans sa séance du 17 septembre 2026.

Madame la Présidente insiste sur le fait qu'il faut bien accuser réception des convocations, il est proposé de mettre un accusé de réception automatique.

Il est précisé que lors de visio-conférences, il est possible de voter à main levée ; un scrutin à bulletin secret n'est pas possible. Ensuite, il y a un rappel du fonctionnement des différentes instances, des conditions de délivrance des pouvoirs,...

Il est précisé que les instances seront enregistrées afin de pouvoir lever toute ambiguïté sur les débats d'une part, mais également afin de faciliter la rédaction du procès-verbal.

### **4/ FONDS NATIONAL DE PÉRÉQUATION DES RESSOURCES INTERCOMMUNALES ET COMMUNALES (FPIC) AU TITRE DE L'ANNÉE 2026 – INFORMATION.**

Le Bureau est informé du mécanisme de répartition du F.P.I.C. 2026 entre l'E.P.C.I et ses communes membres : c'est un mécanisme de péréquation horizontale, avec un prélèvement sur les EPCI les plus riches et un versement aux EPCI les plus pauvres.

L'attribution de la recette est notifiée par l'État qui propose une répartition de droit commun, le montant à répartir s'élève à 159 713 €.

Cependant, la Communauté de Communes propose depuis de nombreuses années une « répartition dérogatoire libre » plus avantageuse pour les communes que la répartition de droit commun, avec application de la variation sur les sommes versées en année N-1.

Ces éléments sont détaillés et expliqués en séance, le Bureau Communautaire approuve à l'unanimité la répartition dérogatoire libre.

Cette répartition devra être approuvée à l'unanimité par le Conseil Communautaire dans sa séance du 17 septembre 2026, sinon les communes devront ensuite délibérer dans un délai de 2 mois.

### **5/ INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.**

- Madame la Présidente rappelle qu'une réunion est programmée le 3 novembre 2026 à 16h30, à la salle des mariages à LAPALISSE à la demande de Monsieur le Préfet de l'Allier avec la DASEN : OBSERVATOIRE DES DYNAMIQUES RURALES ET TERRITORIALES.
- Monsieur le Préfet sera présent à la Conférence des Maires le 19 novembre 2026 à SAINT PIERRE LAVAL.
- Madame la Présidente rappelle que quelques communes n'ont pas retourné leur courrier concernant le transfert des pouvoirs de police : Billezois, Droiturier, Lapalisse, Périgny, Saint-Pierre-Laval.
- Monsieur Sébastien NABONNAND, nouveau Maire du Breuil est venu ensuite avec Monsieur Valentin DRIFFORD, 1er adjoint, pour se présenter et faire connaissance avec tous les Maires des Communes.

Monsieur Louis SALLES souhaite évoquer le déploiement de la fibre dans les communes rurales.

Elle est enterrée jusqu'au bourg, puis déployée ensuite en aérien en dépit du bon sens ; les poteaux sont plantés, quelques fois avec la tête dans les arbres, les câbles vont passer à travers des branches ou être un peu déportés. Il a fait le tour avec un membre du personnel de chez NGE, en lui expliquant que ça n'ira pas. La réponse qui lui a été faite est qu'ils sont sous-traitants, qu'ils appliquent le marché décidé par la régie Auvergne Numérique. Un courrier en recommandé a été adressé à Monsieur MULLER, Directeur général de la Régie Auvergne Numérique.

Monsieur SALLES bloque le dossier, NGE fait du forcing en disant que la commune a signé les autorisations de voiries.

Madame la Présidente propose de parler du sujet à Monsieur le Sous-Préfet.

Sur la commune du BREUIL, il y a des problèmes également.

Sur la Commune de Saint-Christophe-en-Bourbonnais des lignes téléphoniques ne sont pas réparées, cela traîne.

Les Maires sont unanimes pour ne pas laisser faire un déploiement qui ne sera satisfaisant pour personne !

Fin de la séance à 19h35.

Fait à Lapalisse, le 14 septembre 2026

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
« PAYS DE LAPALISSE »

S. CHERVIN,  
Présidente de la Communauté de Communes  
« PAYS DE LAPALISSE »

**Adoption du Procès-Verbal le 21 septembre 2026**

La Présidente,

Stéphanie CHERVIN

La secrétaire de séance,

Delphine THÉVENOUX